

**DIRIGEANT D'ENTREPRISE ET PRÉVOYANCE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA458	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1316,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 24/06/2025 au 25/06/2025

**OBJECTIFS**

- Connaître les différents statuts sociaux du dirigeant en fonction de la forme juridique de l'entreprise
- Définir les caractéristiques du professionnel pour adapter le conseil de solutions d'assurances santé et prévoyance du TNS
- Déterminer les obligations du chef d'entreprise en matière de protection santé et prévoyance de ses salariés et conseiller l'assurance collective

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici](#)**

**>>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Alternance d'apports théoriques et pratiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Dirigeant d'entreprise et prévoyance

#### 1. Statuts juridiques des entreprises et conséquences pour le dirigeant

##### a) Formes d'entreprises et leurs caractéristiques

- Classification des entreprises
- Caractéristiques juridiques des entreprises

##### b) Régime fiscal et social du dirigeant

Fiscalité de l'entreprise

Statut social du chef d'entreprise

Statut social du conjoint

#### 2. Régimes Sociaux

##### a) Salariés

##### b) Artisans & commerçants

##### c) Professions libérales

#### 3. Loi Madelin

##### a) Déduction fiscale des cotisations prévoyance et santé

##### b) Traitement fiscal des prestations

##### c) Impact de la loi Madelin sur les garanties

### B. Assurance collective et réglementations

#### 1. Cadre Juridique

##### a) Code Civil

- Validité du contrat
- Caractéristiques du contrat d'assurance

##### b) Code des assurances

- Définition de l'assurance collective
- Assurance pour le compte
- Stipulation pour autrui

##### c) Loi Evin

- Quels articles pour quels contrats ?
- Dispositions des articles de cette loi
- Impact sur la sélection Médicale
- Sortie de groupe
- Impact sur la garantie frais de soins

#### 2. Création d'un contrat collectif santé et Prévoyance

##### a) Définition de l'assurance collective

##### b) Règles spécifiques applicables au souscripteur d'un contrat groupe ouvert

##### c) Paiement de la prime

##### d) Notice d'information

##### e) Adhésion : définition d'un adhérent, le questionnaire de santé et exclusion

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

#### **Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## **PUBLIC**

Agents  
courtiers  
intermédiaires d'assurance  
conseillers  
chargés de clientèle  
souscripteurs en assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#).

## **PRÉ-REQUIS**

Aucun prérequis.

#### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

1316,00 €  
Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 06/03/2025 à 10:18